

# Les focus de l'année 2010

*Janvier 2010*

*Rencontres nationales politiques publiques  
et musiques actuelles*

Extrait d'Irmactu,  
la lettre d'information électronique de l'Irma  
[www.irma.asso.fr](http://www.irma.asso.fr)



centre d'information et de ressources  
pour les musiques actuelles



## RENCONTRES NATIONALES POLITIQUES PUBLIQUES ET MUSIQUES ACTUELLES

Par Mathias Milliard

Les 19 et 20 janvier, plusieurs fédérations nationales et réseaux régionaux de musiques actuelles organisent les Rencontres nationales Politiques publiques et Musiques actuelles (RNPPMA) à la Cité des congrès de Nantes, en ouverture des Biennales internationales du spectacle. Afin de préparer au mieux les six forums prévus durant ces deux jours, ce focus présente quelques éléments documentaires sur chacune des thématiques abordées.



### Une prise en compte toujours déficitaire

« Prises en compte tardivement, les musiques actuelles n'ont jamais bénéficié que d'un strapontin au sein des politiques publiques. Ainsi ces musiques constituent toujours un champ artistique en mal de reconnaissance conduisant à un déficit de prise en compte que l'on peut qualifier d'historique et de chronique. » Tel est le constat dressé par les organisateurs en amont de ces rencontres.

En 2006, les inspecteurs du ministère de la Culture, Anita Weber et Michel Berthod, mandatés pour la réalisation d'un Rapport sur le soutien de l'État aux musiques actuelles, ont abouti à des conclusions qui ne contredisent pas ce constat, évoquant un investissement « tardif, prudent et timide » du ministère « de tutelle » par rapport aux autres domaines de la création. Ils pointaient, entre autre, la position marginalisée de ce secteur (« faiblesse des moyens », « déficit d'image », « déficit de légitimité », « inadéquation des critères habituels d'appréciation des œuvres artistiques ») alors qu'il renvoie à des « enjeux artistiques, sociaux et économiques majeurs ».

Les RNPPMA ambitionnent donc de rapprocher un peu plus les pouvoirs publics et les acteurs fédérés des musiques actuelles « afin d'imaginer collectivement les politiques publiques à destination des musiques actuelles à partir d'expériences concrètes et probantes sur les territoires ».

Pour y aboutir, la première journée du 19 janvier sera destinée aux acteurs du secteur afin qu'ils échangent sur leurs problématiques, tandis que la seconde journée, le 20 janvier, permettra de confronter leurs réflexions et d'envisager des perspectives avec les élus locaux et les techniciens de l'État.

L'ensemble prélude donc de débats assez « techniques », en tout cas centrés autour des préoccupations professionnelles des acteurs.

- La plaquette de présentation/programme des RNPPMA
- Rapport sur le soutien de l'État aux musiques actuelles

**Les documents sont téléchargeables depuis le focus en ligne**

## **Des RNPPMA qui s'inscrivent dans une histoire**

Si timide soit-elle, l'entrée progressive des musiques actuelles en politiques publiques a une histoire. Ces Rencontres de Nantes 2010 font suite à celles d'Agen 1995, – à nouveau – de Nantes 1998 (ces deux rencontres portant le même intitulé bien que le terme de musiques amplifiées ait disparu au profit de musiques actuelles) ainsi que du Forum 2005 à Nancy. Tous ces grands rendez-vous ont constitué des moments clés pour qu'une politique nationale en faveur des musiques actuelles voit le jour<sup>1</sup>.

- Actes RNPPMA d'Agen 1995
- Actes RNPPMA de Nantes 1998
- Forumag, journal du Forum

**Les documents sont téléchargeables depuis le focus en ligne**

Durant ces deux premières rencontres, la volonté de rapprochement entre « militants devenus professionnels », collectivités territoriales et État était au cœur des discussions. Ces débats aboutiront en 1998 à la création, par le ministère de la Culture, de la Commission nationale des musiques actuelles (CNMA). Sur invitation de l'État, une soixantaine de professionnels ont travaillé plusieurs mois ensemble au sein de cette commission et ont remis au ministre un rapport qui fait encore date. Ce rapport de 300 pages contient une « batterie » de recommandations s'architecturant autour de quatre grands principes : reconnaissance, proximité, pluralisme et rééquilibrage. Certaines de ces préconisations ont vu le jour (circulaire Smac, création du CA et du DE musiques actuelles, renforcement du Bureau export de la musique française, création de l'Observatoire de la musique, etc.), et d'autres non (réduction de la TVA sur le disque, soutien des radios de découverte, création d'un Centre national de la musique, etc.).

Un autre moment clé de cette histoire est survenu en 2003 suite à une situation de crise relative au dispositif Smac. Face au tollé général des professionnels, provoqué par une proposition de classification des Smac par le ministère, le ministère de la Culture est chargé de mettre en place une consultation. Réunissant fédérations, syndicats, représentants des collectivités et des services de l'État, cette consultation est formalisée, dès 2004, en Concertation nationale pour le développement des musiques actuelles (CNDMA).

L'objectif de la CNDMA est d'envisager un schéma de développement déclinable au niveau territorial, qui s'appuie sur l'implication des acteurs locaux et laisse la possibilité d'être adapté à chaque territoire. C'est au cours de ces travaux qu'est né le concept de « concertations territoriales », les membres de la CNDMA élaborant alors un plan. Pour une politique nationale et territoriale des musiques actuelles se présentant comme un « guide méthodologique et document ressource » pour la mise en place de ces concertations.

Ce texte est devenu le document fondateur du Conseil supérieur des musiques actuelles (CSMA), nouvelle instance dont la création a été annoncée par le ministère de la Culture en 2005 lors du Forum à Nancy (Forum national des musiques actuelles).

1. On pourrait également citer comme rencontres pionnières les États du rock qui eurent lieu de 1990 à 1993 à Montpellier.

L'installation du CSMA est posée en réponse à la demande de pérennisation des travaux de la CNDMA et poursuit ses méthodes de concertation tripartite (professionnels, État, collectivités) avec, comme principal objectif, de soutenir et d'aider au développement des concertations territoriales. Depuis la fin 2008, le CSMA n'a plus de retour du ministère et semble à l'arrêt en tant qu'instance nationale. En revanche, certains acteurs et élus locaux ont mis en place des démarches de concertations sur leur territoire comme en Aquitaine, Poitou-Charentes ou en Limousin.

- Rapport de la CNMA
- Pour une politique nationale et territoriale des musiques actuelles
- Le développement des musiques actuelles et leur entrée en politiques publiques, Irma (Gilles Castagnac, 2006)
- De la CNMA au CSMA, les musiques actuelles entrent en politique (Irma, Nathalie Miel, 2007)

Les documents sont téléchargeables depuis le focus en ligne

## Les 6 forums des RNPPMA

### Forum 1 – Observation

Mardi 19 janvier - 10 h 30/12 heures

Animateur : Emmanuel Parent (Le Pôle musiques actuelles en Pays de la Loire)

Témoins : Gérôme Guibert (sociologue), Séverine Morin (CNV), Hyacinthe Chataigné (La Fédurok), Lionel Prouteau (Laboratoire d'économie et de management Nantes Atlantique), Gaël Bouron (Apec), Catherine Lefay-Merlin (responsable de la coordination statistique au sein de la DMDTS)

En 1998, le rapport remis à la ministre Catherine Trautmann constate :

« Qu'il est à ce jour impossible d'avoir un premier état des lieux des chiffres concernant les pratiques dites émergentes [...], d'obtenir des informations fiables sur le nombre de disques réellement produits chaque année sur le territoire, le nombre de nouveaux artistes publiés et leur poids économique sur le marché global. Et ne parlons pas de statistiques plus fines, où il serait par exemple possible d'étudier le tableau de bord de la réalité culturelle et économique de chaque segment musical... »

Depuis, le besoin de disposer de données fiables et pérennes sur le secteur s'est affirmé et développé. Le Daps poursuit ses études statistiques, notamment celles sur les pratiques culturelles des Français. L'Observatoire de la musique a été créé et produit, en collaboration avec le cabinet GfK, des études sur le marché du disque qui viennent compléter celles du Snep. Opale/Cnar Culture a étudié l'utilisation des emplois-jeunes dans les réseaux musiques actuelles. Le ministère de la Culture a publié des Cartographies nationales du spectacle vivant public. La Fédurok a développé Coopalis, un outil permettant de récolter des données selon une logique « participative et partagée ». Enfin, le CNV établit depuis 2005 une étude statistique annuelle sur la diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles. Dernièrement, la volonté d'observation s'est également affirmée au sein de plusieurs régions.

Cet atelier permettra, dans un premier temps, de dresser un état des lieux de l'observation en musiques actuelles et des évolutions en la matière depuis une dizaine d'années. Dans un second temps, l'atelier s'attachera à évoquer les enjeux et les méthodes de l'observation.

Pour les structures, les chiffres « aident à se situer, à mieux se connaître soi-même et à argumenter auprès des partenaires publics ou privés » nous dit Gérôme Guibert.

Pour les décideurs, il s'agit d'évaluer les actions menées, et pour cela, « l'observation permet de produire des données, puis de produire des indicateurs qui vont servir à l'évaluation » complète le sociologue.

« En filigrane, nous questionnerons les méthodes » nous précise Emmanuel Parent qui animera cet atelier :

« Qui doit mener l'observation ? D'un côté, la Fédurok est un peu pionnière car elle reconduit chaque année une observation sur ses adhérents via Coopalis. Parallèlement, certains réseaux territoriaux et/ou pôles régionaux comme le Pôle, la Fracama ou le Réseau Raoul ont développé cette démarche. Il faudra au passage se demander s'il y a convergence. D'un autre côté, certaines agences régionales ont développé une mission d'observation et critiquent les méthodes de l'observation participative et partagée. Elle ne serait pas indépendante car menée par les observés eux-mêmes. »

Afin d'aider à la réflexion, des témoins ne venant pas du secteur musical interviendront. Gaël Bouron de l'Apéc (ex-Opale/Cnar Culture) apportera son regard sur l'observation dans différents secteurs professionnels, tandis que l'économiste Lionel Prouteau interviendra sur l'utilisation du chiffre dans l'action publique.

- Rapport de la CNMA
- Les études du Daps, Département des études de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture
- Les études de l'Observatoire de la musique
- Les données du Snep, syndicat national de l'édition phonographique
- Consolidation des NSEJ dans les réseaux musiques actuelles (Opale, 2003)
- Cartographie nationale du spectacle vivant (Ministère de la Culture, DMDS, 2003, 2004, 2006)
- L'observation participative et partagée : une méthode proposée par la Fédurok (2007)
- Éléments statistiques sur la diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles (CNV)
- L'information et l'observation culturelles : un point d'appui du développement du spectacle vivant et de l'audiovisuel ? (Observatoire des politiques culturelles, 2007)
- Ne nous laissons pas enfermer dans des visions réductrices de Patrick Viveret, dans Pour une autre économie de la culture de Bruno Colin et Arthur Gautier (Eres, 2008)
- L'évaluation des politiques publiques, Bernard Perret (La Découverte, 2008)
- Éloge de l'échec : comment et à quelles conditions les actions peuvent-elles être évaluées ?, Jean-Michel Lucas (2009)
- La production d'indicateurs : source de sens pour les politiques culturelles territoriales, Jean-Michel Lucas (2009)

Les documents sont téléchargeables depuis le focus en ligne

## **Forum 2 – Diversités d'initiatives et complémentarité de projets**

Mardi 19 janvier - 13 h 45/15 h 30

Animateur : Grégory Jurado (Les Cuizines, Le Pince-Oreille)

Témoins : Aurélien Boutet (Fédération des foyers ruraux du 77), Renaud Barillet (La Bellevilloise - réseau Map), Rémi Breton (Fracama), Patrick Bacot (FSJ)

Il existe une multitude d'initiatives dans le champ artistique des musiques actuelles. « Des initiatives publiques, privées, citoyennes, petites, grandes, sur tous les aspects de la filière, que cela vienne de petites salles de diffusion, de locaux de répétition, de labels indépendants, de radios associatives... Cela constitue une réelle diversité d'initiatives, ce qui n'est pas seulement vrai pour les musiques actuelles mais qui reste particulièrement prégnant dans ce champ » relève Grégory Jurado, modérateur de ce forum.

Ces initiatives sont fréquemment dans une situation économique de l'entre-deux, « du milieu » :

« Un nombre croissant de structures culturelles ne se reconnaissent ni dans le tout marchand, ni dans le tout étatique. Or elles restent méconnues justement parce qu'elles refusent de considérer que l'économie se résume à l'addition du marché et de l'État. Comme dans d'autres champs d'activités, une multitude d'initiatives culturelles semblent manifester une extraordinaire créativité. Mais elle ne peut complètement s'exprimer dans des cadres inadaptés. Nous héritons d'une société divisée en deux : public et privé. Accompagner et soutenir les initiatives supposerait que soit légitimé un modèle socio-économique qui ne se limite pas à ce dualisme. » (Jean-Louis Laville, sociologue, économiste et professeur au Conservatoire national des arts et métiers, dans Cinq orientations pour prolonger la réflexion).

Les questions économiques étant principalement traitées dans le forum 5, cet atelier s'attachera surtout à questionner l'accompagnement politique de ces initiatives qui relèvent, pour une grande partie d'entre elles, de l'économie sociale et solidaire. « Bien qu'elles travaillent pour l'intérêt général, ce sont des initiatives citoyennes sous-financées par l'argent public, et qui se retrouvent ainsi face à une logique de marché dans laquelle elles ne luttent pas à armes égales. Donc la question est : comment accompagner-t-on ces initiatives ? » explique Grégory Jurado.

La deuxième partie de l'atelier interrogera la complémentarité des initiatives lorsqu'elles se fédèrent et se structurent collectivement. Deux approches seront présentées, celle des fédérations nationales qui se regroupent autour d'une corporation de métiers (la Fédération des scènes de jazz interviendra en ce sens, d'autant que des rapprochements se sont opérés depuis plusieurs années avec la Fédurok), et celle des réseaux territoriaux (comme la Fracama en région Centre) qui prennent en compte la diversité des acteurs et des projets musicaux dans un territoire géographique délimité.

Les témoignages apportés par Aurélien Boutet sur l'action culturelle en milieu rural en Seine-et-Marne et par Renaud Barillet sur la gestion d'une salle de concert parisienne permettront de décrire comment la complémentarité des projets s'opère sur le terrain, tous deux étant fédérés au sein du Rif (réseau en Ile-de-France). Les différentes actions entreprises grâce à la structuration en réseau seront ainsi envisagées (soutien à la découverte, aide à la promotion, campagne de sensibilisation, mutualisation d'outils ou d'emplois, etc.)

- Action publique et économie solidaire, Jean-Louis Laville (codirigé avec J.-P. Magnen, G.-C. de França Filho et A. Medeiros) (Eres, 2007)
- Cinq orientations pour prolonger la réflexion, Jean-Louis Laville, dans Pour une autre économie de la culture, codirigé par Bruno Colin et Arthur Gautier (Eres, 2008)
- Éducation populaire et musiques amplifiées, analyse des projets de 11 lieux de musiques amplifiées, Flavie Van Colen (pour le Cry pour la musique, Fédurok, 2002)
- Déclaration des initiatives artistiques et culturelles de l'économie solidaire
- Le positionnement économique des lieux associatifs de musiques amplifiées. L'apport de l'économie sociale et solidaire, Arthur Gautier, 2005
- Comptes-rendus écrit et vidéo de la journée Culture et économie solidaire du 25 janvier 2007
- Réseaux locaux et régionaux en musiques actuelles, Frédéric Drewniak (Irma, 2006)
- Les réseaux en musiques actuelles, Sylvain Chantal (TohuBohu n° 11, 2008)

**Les documents sont téléchargeables depuis le focus en ligne**

### **Forum 3 – Les coopérations économiques**

Mardi 19 janvier - 15 h 45/17 h 30

Animateur : Florent Teulé (Rama)

Témoins : Jean Dalichou (Avisé), un représentant du Cnar-Financement, Carole Le Rendu (chargé d'étude sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences dans les réseaux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées), deux représentants de cluster (Darwin et les Articulteurs)

Cet atelier s'attachera à expliquer et comprendre les coopérations économiques entre acteurs des musiques actuelles dans une vision assez large : comment fonctionnent-elles ? Quels en sont les mécanismes ? Quelles sont les opportunités et les limites de ces modèles ?

La coopération signifie la mise en commun de réflexions, d'outils ou de moyens entre acteurs pour avancer. Il s'agira de voir ce qui s'est fait ces dernières années, les avancées et les problématiques rencontrées par les acteurs, « mais l'idée n'est pas de mutualiser la misère, ni de pousser à tout prix aux coopérations dans un délire technocrate » indique Florent Teulé, animateur de l'atelier.

Les intervenants apporteront leurs regards sur la situation actuelle, en confrontant ces expériences aux principes de co-construction énoncés dans le plan Pour une politique nationale et territoriale des musiques actuelles. Carole Le Rendu reviendra sur les études qu'elle a menées en Aquitaine et en Midi-Pyrénées permettant d'établir un diagnostic sur la mutualisation d'emploi dans le secteur musical à partir de réalités territoriales, aboutissant par exemple en Aquitaine à la création du groupement d'employeurs entre salles de spectacles et écoles de musique. Cet écho permettra de questionner l'impact des coopérations possibles, pas seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan social, au niveau des salariés, et de voir dans quelles mesures ces coopérations sont d'intérêt général ou non.

Le Cnar-Financement pourra témoigner des difficultés préalables aux initiatives de rapprochement, s'appuyant sur une étude menée sur les associations culturelles en Gironde qui constatait que 40 % des structures ont des bilans comptables soit partiels, soit faux. « Or, il est très compliqué de mettre en place des coopérations quand les acteurs n'ont pas de vision claire de leur situation et des outils mobilisables » précise Florent Teulé.

Deux clusters (groupement d'entreprises), basés dans deux régions différentes et qui sont à des étapes de développement distinctes interviendront également pour relater leurs expériences. Pour le modérateur, « ces exemples permettront de sortir des musiques actuelles au sens strict et de voir comment cela se passe ailleurs, sur l'économie créative et la création de cluster ». Les Articulteurs est un projet qui réunit depuis 2004 des associations, des représentants d'élus et des habitants pour un programme d'actions culturelles mutualisées (dont un groupement d'employeurs) sur le territoire de Redon et Vilaine. Darwin est un cluster bordelais dont le projet, plus récent, de réhabilitation d'une ancienne caserne est porté par des acteurs du développement durable qui souhaitent qu'une partie du bâtiment réaménagé soit allouée à des porteurs de projets culturels.

Pour résumer, Florent Teulé donne le cap de ce forum :

« Il ne s'agit pas de produire une hagiographie ou de rechercher tous les exemples possibles, mais plutôt de rentrer dans un exercice, non pas d'autocritique, mais d'autoanalyse, de voir où l'on en est aujourd'hui, quels sont les outils à disposition, comment les coopérations économiques impactent le terrain, etc. »



- Nouvelles organisations du travail dans les secteurs culturels, Innef (2008)
- Mutualisation d'emploi en milieu musical : formes et enjeux des emplois partagés, Mathias Milliard (Irma, 2008)
- Espace « Mutualisation » du Cnar-Culture
- Mission d'étude de faisabilité sur la mutualisation d'emploi d'artistes et de techniciens dans le spectacle vivant en Rhône-Alpes, Vincent Bady, Christophe Dubois (2007)
- Les groupements d'employeurs, Jean Dalichoux, Pierre Fadeuilhe
- Gestion prévisionnelle des emplois et compétences en Aquitaine, Carole Le Rendu, Gêrôme Guibert (2007)
- Coopératives d'activités et d'emplois, couveuses, sociétés de portage salarial : des opportunités pour tester, développer ou exercer son activité, Avise (2008)
- Étude de préfiguration du cluster Paris-Mix (2008)
- Prévenir les risques psychosociaux du travail au sein des associations artistiques et culturelles, Opale/Cnar-Culture (2009)
- Représentations et pratiques des DLA face aux associations culturelles, Opale/Cnar-Culture (2008)
- Étude-action sur les besoins de financement des adhérents de la Fédurok, Cnar-Financement/Cnar-Culture (2007)
- Associations culturelles : coopérer & mutualisation, expériences & repères (Conseil général de Gironde)
- Crea'Fonds : fonds mutuel d'accompagnement à la production et à la diffusion du spectacle vivant (Iddac, Cnar-Financement, 2009)

Les documents sont téléchargeables depuis le focus en ligne

#### **Forum 4 – Les musiques actuelles et les populations**

**Mercredi 20 janvier - 10 h 45/12 heures**

**Animateur : Éric Boistard (Olympic)**

**Témoins : Michel Vallet (Casa musicale), Laurent Messager (Culture Bar-Bars), Jean-Claude Perrot (Dac du CG 77), André Cayot et Anne-Claire Rocton (ministère de la Culture, DMDTS)**

Face à un sujet si large, cet atelier mettra d'abord en avant les questions liées aux pratiques musicales qui se sont développées hors des politiques de démocratisation culturelle et hors des institutions musicales, comme une « illustration flagrante que les équipements institutionnels ne sont plus un passage obligé. L'appropriation des savoirs se fait via les médias, l'apprentissage autodidacte, la production immédiate » indique la présentation de ce forum.

Thierry Duval, directeur du Cry pour la musique et référent pour l'organisation de cet atelier, complète cette explication :

« L'entrée en matière, c'est comment les populations s'approprient ces musiques, dans la pratique et dans l'écoute. Comment des initiatives de notre secteur prennent en compte ces façons d'appréhender la musique et proposent aux pratiquants une relation différente de ce qui se fait dans le giron des pouvoirs publics d'une part, et par ce qui est proposé par le marché et l'industrie musicale d'autre part. Il s'agit d'instaurer des relations basées sur des projets et des postures pédagogiques alternatives, qui prennent en compte la diversité des pratiques en amateur notamment ».

L'idée est donc de voir comment être plus « en phase » avec les « pratiques multiples » des populations comme l'a souligné le Réseau Fanfare dans son plébiscite pour « une culture en mouvements ».

Ces enjeux avaient déjà fait l'objet d'études et de préconisations il y a 10 ans au sein de la CNDMA et des groupes de travail « Les publics » et « Pratiques en amateurs », puis,

plus récemment, au sein du CSMA et de la commission « Pratiques en amateurs » qui a suivi de près l'avancement du projet de loi relatif à la participation d'amateurs dans le spectacle vivant. Projet de loi qui semble au point mort depuis plus d'un an.

Ces enjeux liés à la pratique renvoient à des engagements signés en 2005 par la France dans le cadre de la Convention sur la diversité culturelle de l'Unesco, et réaffirmés dans la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels :

« Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles. »

Michel Vallet viendra décrire les expériences menées par la Casa musicale à Perpignan en matière de formation/répétition/diffusion, et Jean-Claude Perrot, directeur des affaires culturelles du Conseil général de Seine-et-Marne, interviendra sur les enjeux liés à l'accompagnement de ces pratiques, et sur les répercussions socio-économiques générées. André Cayot, chargé de mission musiques actuelles au ministère de la Culture (DMDTS), présentera l'évolution des méthodes au sein des établissements d'enseignement publics et, plus globalement, de la prise en compte globale de ces pratiques musicales, dont les différentes études sur les pratiques culturelles des Français témoignent qu'elles sont nombreuses et multiples.

La place accordée à la diffusion de ces pratiques, notamment dans les cafés concerts, fera l'objet de la seconde partie du forum. Deux ans après les 1<sup>res</sup> Rencontres nationales des cafés cultures (qui ont eu lieu aux Bis 2008), une plateforme nationale s'est montée et des expérimentations territoriales ont eu lieu. L'évolution de la situation et la problématique particulière de l'inscription de ce type de lieu dans l'environnement urbain seront abordées par Laurent Messenger du collectif Culture Bar-Bars.

- Les pratiques culturelles des Français, Olivier Donnat, La Découverte (2009)
- Cultures en mouvements, réseau Fanfare (2004)
- Synthèse des travaux de la commission Pratiques en amateur du CSMA (2007)
- Les droits culturels. Déclaration de Fribourg (2007)
- Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle (2005)
- Enseigner les musiques actuelles, Actes de colloque (Fnejima, 2005)
- Écoles de musique et politiques publiques (Jean-Michel Lucas, 1999)
- Actes des premières Rencontres nationales des Cafés Cultures (2008)
- Rapport de la CNMA
- Portrait complexe des groupes de musiques actuelles - Note de lecture de la FNCC (2009)
- Free parties : livret à l'usage des démarches de concertations, Musiques et Danses en Bretagne, Trempolino, Korn'g'heol, 2007

Les documents sont téléchargeables depuis le focus en ligne

## **Forum 5 – Quels modèles économiques ?**

**Mercredi 20 janvier - 13 h 30/15 heures**

**Animateur : Stéphane Grammont (journaliste)**

**Témoins : Jean-Louis Laville (Cnam), Frédéric Vilcoq (CR d'Aquitaine), Silvy Castel (ministère de la Culture), Pascal Chevereau (SMA), un représentant du Syndeac, Luc Gaurichon (ProdiSS), Marc Slyper (Snam-CGT)**

« Dans les années 1990, des politiques publiques se sont mises en place [...] avec pour seule matrice proposée : le modèle économique défini par l'industrie du disque et des médias et

celui du secteur public de la culture du théâtre et de l'opéra. Mais que faire alors de toutes ces nombreuses initiatives musicales privées dont l'objectif premier n'est ni le partage des profits, ni d'intégrer le secteur public ? »

Comme énoncé ici dans la présentation, cet atelier recoupe en partie les thèmes abordés dans le forum 2 sur la diversité des initiatives et la complémentarité de projets, à savoir que de nombreux projets en musiques actuelles relèvent d'un « monde du milieu », d'un tiers secteur.

Il s'agit donc d'envisager un modèle « pour une autre économie de l'art et de la culture », modèle sur lequel l'Ufisc a déjà longuement travaillé, rédigeant notamment un manifeste où les membres s'accordent sur les valeurs et les revendications partagées.

La réflexion sur les modèles économiques alternatifs prend des formes et des appellations différentes. Alors qu'était évoquée la « rencontre partenariale » du public et du privé lors des Rencontres politiques publiques et musiques actuelles de Nantes 1998, l'Ufisc a depuis avancé sur l'économie plurielle, Jean-Louis Laville, l'un des intervenants de cette table ronde, a travaillé autour des notions d'économie solidaire, l'Institut des Deux Rives cherche à introduire ce que pourrait être une économie créative, et des notions de « musique équitable » se sont également jointes au débat depuis. Cet atelier cherchera à mettre en lumière et en explications ces différents modèles économiques.

- Manifeste de l'Ufisc pour une autre économie de l'art et de la culture
- Pour une autre économie de l'art et de la culture, codirigé par Bruno Colin et Arthur Gautier (Eres, 2008)
- Comptes-rendus écrit et vidéo de la journée Culture et économie solidaire du 25 janvier 2007
- Dictionnaire de l'autre économie, co-dirigé par J.-L. Laville et A.-D. Cattani (Gallimard, 2007)
- Culture, Gêrôme Guibert, dans Dictionnaire de l'autre économie, co-dirigé par J.-L. Laville et A.-D. Cattani (Gallimard, 2007)
- Économie créative, une introduction, Institut des Deux rives (2009)
- Les notions d'une économie plurielle, Synthèse de conférence, ForumA (2005)
- L'entrepreneur musical : un chantier en re-construction, Jean-Noël Bigotti, Irma, 2009
- Pour la reconnaissance de l'économie créative solidaire, Jean-Michel Lucas, dans L'Observatoire n° 35 (2009)
- La musique assiégée. D'une industrie en crise à une musique équitable Charlotte Dudignac et François Mauger (L'échapée, 2008)
- L'impact de la culture sur la créativité, KEA/Commission européenne (2009)

Les documents sont téléchargeables depuis le focus en ligne

## **Forum 6 – Quelle gouvernance pour une co-construction des musiques actuelles ?**

**Mercredi 20 janvier - 15 h 15/16 h 45**

**Animateur : Denis Tallédec (Le Pôle)**

**Témoins : Chloé Le Bail (CR Pays de la Loire), Claude Lermené (Trema), Florent Teulé (Rama), Pierre-Olivier Laulanné (FAMDT), Marie-José Sallaber (Irma), Marc Lebouris (Drac Pays de la Loire)**

« La problématique qui se pose est à la fois simple et compliquée : aujourd'hui, quelles politiques culturelles sur nos territoires, tant à l'échelon national qu'à l'échelon local ? Et surtout, comment tout cela se met-il en dialogue ? Les collectivités et l'État ne travaillent pas nécessairement ensemble et il arrive que chacun développe sa propre politique culturelle. De l'autre côté, les relations entre acteurs, organisations professionnelles et fédérations sont parfois un peu balkanisées. Au final, comment tout cela peut-il prendre sens sur un territoire de manière à sortir des politiques de guichet ? »

Voilà le point de départ de cet atelier annoncé par Denis Tallédec, directeur du Pôle et modérateur de ce forum.

Derrière cet énoncé se cache le principe de concertations territoriales (tel qu'énoncé dans le plan Pour une politique nationale et territoriale des musiques actuelles, selon la logique tripartite collectivités/État/acteurs) et les méthodes de co-construction plébiscitées depuis le Foruma 2005 et la création du CSMA.

Pierre-Olivier Laulanné, directeur de la FAMDT et président d'une des commissions du CSMA, reviendra sur l'expérience menée à travers ce Conseil, et sur les problèmes rencontrés par le CSMA face à l'absence de réponse et de considération du ministère de la Culture.

Afin d'établir un point sur la situation des différentes démarches de concertations engagées, Marie-José Sallaber, directrice adjointe de l'Irma, dressera un état des lieux générique des différentes initiatives territoriales. Son intervention sera complétée par les témoignages de Florent Teulé du réseau Rama en Aquitaine, région où les concertations sont le plus avancées, et de Claude Lermené du réseau Tréma qui, à l'inverse, constate la difficulté à mettre en place une concertation en région Paca.

Les questions de co-construction seront abordées sous un angle plus large avec les participations de Chloé Le Bail de la région Pays de la Loire et Marc Lebouris, directeur adjoint de la Drac Pays de la Loire. Quelle construction collective est envisagée dans la définition des politiques publiques de la culture dans cette région ? Le Conseil régional des Pays de la Loire a déjà entamé une conférence culture, dans une démarche de co-construction globale où l'ensemble des champs artistiques est représenté. Depuis peu, une conférence spectacle vivant, née des Entretiens de Valois, est également mise en place en Pays de la Loire. Mais dans quelles mesures ces conférences peuvent-elles être complémentaires, sans faire doublon ?

- Pour une politique nationale et territoriale des musiques actuelles
- Les préconisations du CSMA
- Triptyque de la co-construction des politiques musicales, Nathalie Miel (Irma, 2007)
- Présentation du principe de concertation territoriale musiques actuelles, (CSMA, 2007)
- Texte cadre de la Concertation territoriale des musiques actuelles en Aquitaine
- Les synthèses et dossiers documentaires de la Concertation territoriale des musiques actuelles en Aquitaine
- Diagnostic partagé de la Concertation territoriale pour les musiques actuelles en Poitou-Charentes (2009)
- Pour une Consultation des musiques actuelles en Rhône-Alpes (2009)
- Musiques actuelles et politiques publiques, rupture ou aménagement ? Jean-Michel Lucas, (Foruma, 2005)
- Les relations entre les décideurs publics et les musiques amplifiées : un ballet en sept figures, Jean-Michel Lucas (2003)
- La montée en puissance des territoires : facteur de recomposition ou de décomposition des politiques culturelles ?, Philippe Teillet et Emmanuel Négrier, dans Culture & société, un lien à recomposer, sous la dir. de Jean-Pierre Saez (Éditions de l'Attribut, 2008)
- Rapport des Entretiens de Valois (2009)

**Les documents sont téléchargeables depuis le focus en ligne**

## **INTERVIEW • RENCONTRES NATIONALES POLITIQUES PUBLIQUES ET MUSIQUES ACTUELLES**

### **RNPPMA : quels objectifs ?**

*Propos recueillis par Mathias Milliard*

**Denis Tallédec, directeur du Pôle et coorganisateur des Rencontres :** « Dans un contexte politique et économique difficile pour notre secteur, il était plus que jamais nécessaire de trouver de nouveaux espaces de dialogues [...] et indispensable de repenser ensemble un réaménagement des politiques publiques à destination des musiques actuelles. »

Le Pôle<sup>2</sup> de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire est une des chevilles ouvrières de l'organisation de ce rendez-vous qui aura lieu à Nantes.

**Denis Tallédec**, son directeur, a suivi toutes les étapes qui ont permis de construire ces deux jours de débats et revient sur les objectifs de l'événement.

#### **Comment est née la volonté de mettre en place ces Rencontres nationales politiques publiques et musiques actuelles ? Qui sont les porteurs de cette initiative ?**

Depuis avril 2008, une quinzaine de réseaux territoriaux impliqués dans les musiques actuelles a décidé de s'engager collectivement dans un travail de coopération et de structuration, en lien avec les fédérations nationales du secteur. Les premières réunions inter-réseaux, qui se sont déroulées à compter du second semestre 2008, ont permis de dresser un état des lieux synthétique des actions menées par les réseaux territoriaux existants (compositions, valeurs, modes d'organisation, activités et missions).

Ce premier travail collectif a permis de constater et analyser les différences et les convergences, d'exprimer les besoins, d'engager une réflexion sur les problématiques communes et d'envisager des réponses collectives. Pour le moment, la composition, le développement et la prise en compte des réseaux de musiques actuelles sur les territoires sont très disparates. Cette diversité est révélatrice de la capacité des acteurs des musiques actuelles à s'adapter aux spécificités des territoires et aux particularités des développements territoriaux. Fruit des histoires et contextes locaux, cette diversité est une richesse indéniable. Néanmoins, dans un contexte politique et économique difficile pour notre secteur, il était plus que jamais nécessaire de trouver de nouveaux espaces de dialogues et de coordinations de projets.

Depuis plus d'un an, plusieurs rendez-vous ponctuels publics ont été mis en place (débat organisé par la Fracama durant le Printemps de Bourges 2008, débat lors du Mama 2009) autour de la question de l'aménagement du territoire, des politiques culturelles et plus largement des politiques publiques liées aux musiques actuelles.

Historique ! Dans un contexte d'urgence, ce sont donc plus de 30 réseaux qui se sont réunis afin de coorganiser ces rencontres : Avant-Mardi, Combo 95, Le Cry pour la

---

2. [www.lepole.asso.fr](http://www.lepole.asso.fr)

Musique, Femag, Feppia, Fracama, Maad 93, Le Magnéto, Map, Le Patch, Polca, Le Pôle Pays de la Loire, Le Pôle Poitou-Charentes, Pince-Oreilles, Rama, Raoul, Réseau 92, Rézo-Parleur, Rezone, Rif, Tréma, Zic-Zac en Lorraine. Mais également onze fédérations nationales : Cd1d, Collectif Culture Bar-Bars, FAMDT, Fédération des Scènes de Jazz et de Musiques Improvisées, La Fédurok, la Félin, Férarock, FFMJC, FNEIJMA, Réseau Ressource, Zone Franche. Cette volonté a été relayée par celle des partenaires publics que sont le ministère de la Culture et de la Communication, l'ARF, l'ADF, la FNCC, le Conseil régional des Pays de la Loire et la ville de Nantes.

### **Quels sont les objectifs de ces Rencontres, tant au niveau du terrain que sur un plan plus politique ?**

Dans un contexte de crises, d'une part au sein de l'économie française, et d'autre part interne au secteur des musiques actuelles (crise du disque, reconfiguration du secteur...), les politiques de décentralisation menées par l'État, l'invitation du CSMA à mettre en œuvre des concertations territoriales, ou encore la perspective de conférences permanentes régionales, ne sont que quelques éléments qui rendent nécessaire un travail concerté entre l'État, les collectivités territoriales, les organisations nationales et territoriales d'acteurs.

Il est ainsi indispensable de repenser ensemble un réaménagement des politiques publiques à destination des musiques actuelles. Il était donc urgent de construire un temps de travail pouvant réunir l'ensemble des partenaires concernés.

Ces rencontres seront l'occasion dans un premier temps, pour les acteurs des fédérations et des réseaux, d'échanger sur leurs réalités et sur les difficultés qu'ils rencontrent, afin d'imaginer collectivement des perspectives.

Puis dans un second temps, de mettre en débat l'ensemble de leurs réflexions avec les élus et les techniciens de l'État (de l'administration centrale et des services déconcentrés), des collectivités territoriales, et les organisations professionnelles.

L'enjeu est simple : la prise en compte sans délai des musiques actuelles dans leurs singularités et leurs diversités et ce à tous les échelons territoriaux !